



CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 14 septembre 2018

Le 14 septembre 2018 à 18h35, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 7 septembre, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

Présents :

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, S. INTIDAM, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, L. BUFFLIER, G. HOBERT, C. FAURIE GAUTHIER, T. RUDIGOZ, H. MANOUKIAN, Y. CUCHERAT, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, H. PAGE.

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

M. BENCHARAA (pouvoir à M. ESPINOSA BARRY)
M. BASSI (pouvoir à G. HOBERT)
JD. DURAND (pouvoir à F. PETIT)
M. DUBIÉ (pouvoir à JP. DUFOUR)
B. TARLIER (pouvoir à J. SANGOUARD)

Absent :

B. LOUIS
M. HAVARD

Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 juin 2018.

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

**Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros.
Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de l'Enfance**

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

La Ville développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants présentant un intérêt communal.

Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions cadre pluriannuelles, précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle et d'une subvention complémentaire éventuelle.

Suite à la réception de leur budget prévisionnel 2018, une première tranche de subvention de fonctionnement général a été votée pour chaque équipement.

Les éléments financiers et d'activité de l'exercice 2017 de ces équipements ont été reçus et analysés. Des dialogues de gestion ont eu lieu avec les associations gestionnaires, permettant ainsi d'en affiner l'analyse et de renforcer un partenariat durable.

Cette démarche permet aujourd'hui de prévoir le montant d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour un ensemble de structures au regard de leurs éléments financiers et d'activité.

En ce qui concerne le 5^{ème}, il s'agit des subventions suivantes :

| Arr. | Gestionnaires | Etablissements | Rappel Subvention 2017 (€) | Rappel Première tranche subvention 2018 (€) | Seconde tranche subvention 2018 (€) | Montant total 2018 (€) |
|----------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| 5 ^e | AGDS | Allix | 256 000 € | 204 000 € | 51 000 € | 255 000 € |
| 5 ^e | AGDS | Jardin d'Allix | 51 000 € | 41 600 € | 10 400 € | 52 000 € |
| 5 ^e | ALFA3A | Chantoiseau | 103 500 € | 92 800 € | 27 200 € | 120 000 € |
| 5 ^e | Au Cocon de L'ouest | Au Cocon de l'Ouest | 137 000 € | 108 000 € | 22 000 € | 130 000 € |
| 5 ^e | Les Bébé du Vieux Lyon | La Baleine | 237 000 € | 189 600 € | 52 400 € | 242 000 € |
| 5 ^e | Les P'tits Malins | Les P'tits Malins | 240 000 € | 192 000 € | 48 000 € | 240 000 € |
| 5 ^e | MPE La Courte Echelle | La Courte Echelle RAM | 45 000 € | 36 000 € | 14 000 € | 50 000 € |
| 5 ^e | MPE Lyon 5 ^e | 1,2,3 soleil RAM | 87 200 € | 67 200 € | 16 800 € | 84 000 € |
| 5 ^e | MPE Lyon 5 ^e | Grain d'soleil RAM | 59 000 € | 40 800 € | 10 200 € | 51 000 € |

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

Les maisons de l'enfance œuvrent principalement à la promotion et au développement d'activités socioéducatives pour les enfants de Lyon et leurs familles. Elles conduisent des projets associatifs répondant aux besoins de leur territoire d'implantation et ancrés dans un réseau partenarial local.

En outre, 4 maisons de l'enfance et l'association « Entraide Pierre Valdo » ont confirmé leur engagement dans le partenariat avec la Ville de Lyon dans le cadre de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires qui sera mise en place à compter de la rentrée 2018.

Globalement, les maisons de l'enfance contribuent pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

En ce qui concerne le 5^{ème}, sont allouées les subventions suivantes :

| | 2^{ème} tranche 2018 | TOTAL 2018 | TOTAL 2017 (rappel) |
|--------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Maison de l'enfance de Ménival | 30 370 € | 151 850 € | 254 978 € |
| Entraide Pierre Valdo | 66 487 € | 308 712 € | 251 550 € |
| TOTAL | 509 739 € | 3 025 079 € | 2 968 291 € |

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

RAPPORT DIRECT - État Spécial du 5ème Arrondissement - Exercice 2018 - Décision Budgétaire Modificative n°2

Rapporteur : Bertrand JABOULEY

Le conseil municipal du 2 juillet 2018 a approuvé le compte administratif 2017 et a procédé à l'affectation de certaines recettes du budget d'arrondissement.

Il a été décidé de reverser 15 208 € au budget de l'arrondissement, en vertu du principe d'intéressement à l'activité de la salle des fêtes de la garenne.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Lyon 5e Conclusion d'un bail de droit commun à titre onéreux avec gratuité partielle consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association "Renaissance du Vieux Lyon" pour la mise à disposition de locaux situés 50 rue Saint-Jean et de l'autorisation de partage des locaux susmentionnés entre les associations "Renaissance du Vieux Lyon" et "Union des comités d'intérêts locaux du Grand Lyon" (UCIL) suite à une convention de partage de moyens conclue entre ces deux entités en date du 14 décembre 2012 - EI 05

Rapporteur : Bertrand JABOULEY

Par acte en date du 7 avril 1999, l'Opac du Grand Lyon, devenu Grand Lyon Habitat, a consenti un bail emphytéotique à la Ville de Lyon pour une durée de 55 ans, du 1^{er} juin 1997 au 31 mai 2052.

A ce titre, la Ville de Lyon gère des locaux d'une surface totale de 192m², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 50 rue Saint Jean – 69005 LYON

Par bail de droit commun en date 16 juillet 1999, la Ville de Lyon a mis à disposition de l'association « Renaissance du Vieux Lyon » des locaux situés 50 rue Saint-Jean à Lyon 5^{ème} pour une durée de 53 ans du 1^{er} juin 1999 au 31 mai 2052.

Jusqu'à présent l'association a été totalement exonérée de loyer.

La valeur locative annuelle des biens concernés est estimée à 18 835 € (dix-huit mille huit cent trente-cinq euros) hors taxes et charges.

Compte tenu de la mission d'accueil et de l'objet social de cette association, il est proposé désormais de consentir une exonération partielle du loyer pour fixer le montant annuel dudit loyer à 1 883,50 € outre charge et taxes. En ce qui concerne plus particulièrement les fluides, elle en souscrit les abonnements et s'acquitte en sus de ses consommations. En outre, elle fera son affaire

personnelle de la répartition des coûts inhérents avec l'association UCIL en vertu de la convention conclue entre ces deux entités en date du 14 décembre 2012.

Un bail de droit commun pourrait être conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2022 avec un loyer annuel de 1 883,50 € HTC, révisable annuellement selon l'évolution de l'Indice trimestriel des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) avec une refacturation des loyers définie comme suit :

- du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 : pas de refacturation des loyers ;
- du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022 : refacturation des loyers à hauteur de 10 %.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Dotations aux arrondissements pour l'année 2019 - Direction Générale des Services

Rapporteur : Bertrand JABOULEY

Les 9 arrondissements de la Ville bénéficient annuellement de 3 dotations dont :

- Deux dotations de fonctionnement : la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale,
- Une dotation d'investissement.

Les montants de ces 3 dotations ont été actualisés sur la base de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

La dotation de gestion locale a pour objet de permettre aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux équipements transférés dont ils ont la charge et aux services qui relèvent de leurs attributions,

La dotation d'animation locale est destinée, à financer notamment « les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales (...) ». L'enveloppe dont le montant s'établit à 472 726 € est répartie selon les critères suivants :

- Attribution à chaque arrondissement d'une enveloppe forfaitaire de 20 000 €
- Répartition du solde en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2018

La dotation d'investissement, est constituée de crédits de paiement inscrits au budget de la ville, permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions, dans la limite des dépenses pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que celles nécessitées par les travaux d'urgence.

La conférence budgétaire du 13 juillet 2018 propose le maintien pour l'année 2019 du critère de 2 € par habitant, sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2018, soit un montant global pour cette dotation de 1 042 196 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité (J.SANGOUARD et J-P DUFOUR se sont abstenus).

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7

650 euros Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif

Rapporteur : Marion SAUZAY

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » (VVV) permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Cette programmation complète les subventions allouées dans le cadre de la première programmation, d'un montant de 48 350 euros, lors du Conseil municipal du 28 mai 2018.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de la Fondation AJD, pour un montant de 500 € pour des séjours ou mini camps pendant les vacances scolaires organisés en urgence par les éducateurs pour répondre aux besoins du public suivi.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros / Réduction à hauteur de 2000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre

Rapporteur : Marion SAUZAY

En liaison avec les structures de quartier ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal.

Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques :

- Des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre, et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances. Ces chantiers sont portés par les structures de quartier, MJC ou Centres Sociaux ;
- Des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs spécialisés et dont la compétence relève essentiellement de structures telles que l'association Sauvegarde 69 (ex ADSEA, Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) ou la SLEA (Société Lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence). Un partenariat privilégié avec la Mission Locale permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

En ce qui concerne le 5^{ème}, il s'agit de la Fondation AJD, pour un montant de 1 527 euros pour 20 heures de chantier de mise en peinture et décoration de deux espaces de vie dans l'EHPAD Etoile du jour.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Comexpression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS)-Union

Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020

Rapporteur : Marion SAUZAY

De par la diversité des activités proposées, notamment dans les domaines de l'enfance, de la culture et du sport, les MJC touchent un large public, de toutes les générations, tout en restant attentives aux besoins des plus fragiles. Ce sont aussi des lieux de participation et de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

Ces structures se voient attribuer des subventions de fonctionnement général en deux temps, une première tranche de la subvention de fonctionnement général en début d'année, puis le versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du conseil municipal au vu des conclusions des rencontres de dialogue de gestion.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit des subventions suivantes :

| | 2 ^{ème} tranche 2018 | TOTAL 2018 | TOTAL 2017 (rappel) |
|-----------------------------------------------|----------------------------------|---------------|------------------------|
| Maison des jeunes et de la culture Ménival | 65 026 € | 405 062 € | 422 342 € |
| Maison des jeunes et de la culture Vieux Lyon | 188 111 € | 579 417 € | 484 675 € |

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ Arrivée à 18h46 de T.RUDIGOZ

Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de Centres Sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Kafête ô mômes au titre de l'année 2018

Rapporteur : Marion SAUZAY

Gérés pour et par les habitants, les Centres Sociaux ont pour objectifs d'améliorer la vie quotidienne des habitants, de faire entendre leur parole et de promouvoir leur prise de responsabilité dans la vie sociale locale. Ce sont des espaces d'échanges et de rencontres, mais aussi des lieux de repères autour de valeurs fondamentales pour le respect des droits de chaque individu, telles que le respect de la dignité humaine, la démocratie, la laïcité et la solidarité.

Globalement, les Centres Sociaux contribuent pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, ils participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville de Lyon et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

Ces structures se voient attribuer des subventions de fonctionnement général en deux temps, une première tranche de la subvention de fonctionnement général en début d'année, puis le versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du conseil municipal au vu des conclusions des rencontres de dialogue de gestion.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit des subventions suivantes :

| | 2^{ème} tranche 2018 | TOTAL 2018 | <i>TOTAL 2017 (rappel)</i> |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Association pour la gestion du centre social de Saint-Just | 57 995 € | 248 927 € | 241 065 € |
| Association socio-culturelle du Point du Jour | 45 884 € | 229 419 € | 233 698 € |
| Association du centre social de Champvert | 123 070 € | 599 166 € | 594 547 € |

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021

Rapporteur : Marion SAUZAY

La Ville de Lyon a ouvert une consultation avec l'ensemble de la communauté éducative, afin d'arrêter un choix pérenne d'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

La consultation a fait ressortir plusieurs éléments parmi lesquels le besoin de stabilité des organisations familiales et professionnelles, la qualité de la pause méridienne telle qu'organisée depuis 2014, le besoin d'une offre d'accueil le soir plus étendue, de meilleures conditions d'apprentissage le matin, ainsi que le maintien d'une offre périscolaire.

Le scénario à 4 jours de classe a été majoritairement choisi par les conseils d'écoles, et a été validé par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale du Rhône pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2018-19.

Au terme de ce processus, il convient donc de renouveler le PEDT lyonnais pour une période de trois ans.

Le PEDT 2018-2021 s'inscrit dans un travail de pérennisation des acquis évoqués ci-dessus, tout en prenant en compte les besoins complémentaires exprimés par les Lyonnais.

Le PEDT s'appuie sur un partenariat avec les associations d'éducation populaire compétentes en matière d'accueil de loisirs. Elles assurent, au côté de la Ville, la gestion des accueils de loisirs périscolaires

Le PEDT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), de mettre en œuvre un partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, la collectivité, les associations, les familles et les équipes éducatives.

Le PEDT lyonnais affirme la nécessaire prise en compte territoriale et équitable des ressources éducatives en direction des enfants. Le PEDT constitue le volet éducatif du Contrat de ville 2015-2021 pour le territoire lyonnais. Il intègre et porte les enjeux éducatifs concernant les quartiers de la géographie prioritaire, notamment à travers le Projet de réussite éducative.

L'objectif général du PEDT lyonnais est de favoriser la réussite scolaire et éducative, afin d'offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands transversaux qui guident les acteurs et leurs actions dans la mise en œuvre du PEDT, sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) :

- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
- La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents ;
- La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant ;

La volonté de la Ville de Lyon est de faire du Projet éducatif territorial un outil partagé pour :

- Piloter et guider l'action des différents partenaires associés ;
- Elaborer des projets (projets d'école, projets pédagogiques des accueils de loisirs, projets spécifiques) ;
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs, afin que tous se l'approprient, et contribuent à sa mise en œuvre.

 **Prise de parole :**

J-P. DUFOUR fait remarquer que malgré les nombreuses demandes, le Conseil d'Arrondissement n'a pas été consulté pour la mise en place et la tarification des nouvelles activités périscolaires mais aussi pour le règlement intérieur. Les délibérations ont par ailleurs été « saucissonnées » en plusieurs parties.

Même si J-P DUFOUR et son groupe approuvent le retour à la semaine des 4 jours (qu'ils réclamaient depuis longtemps), ils ne voteront pas cette délibération ni celle concernant le PEDT, n'ayant pas été consultés

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité (J.SANGOUARD, B.ARTIGNY et J-P DUFOUR, se sont abstenus).

Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP

Rapporteur : Marion SAUZAY

Le PEDT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire), de mettre en œuvre un partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, les collectivités, les associations, les familles et les équipes éducatives ; et enfin d'assurer une répartition équitable et territorialisée des ressources éducatives en direction des enfants (le PEDT constituant le volet éducatif de la convention territoriale d'application pour la Ville de Lyon du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2021).

La programmation PEDT 2018-2019 est marquée cette année par la mise en place des nouveaux temps de l'enfant sur une semaine à 4 jours après l'expérimentation menée durant 3 - 4 ans. Cette expérimentation a conforté l'intérêt de la mise en place d'une dynamique de travail partenarial entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de l'enfant et de sa famille, en complémentarité sur l'ensemble des temps et de la plus-value éducative en complémentarité des apprentissages scolaires apportée par les temps d'accueil de loisirs périscolaires.

Dans le cadre de cette programmation PEDT 2018-2019, quatre axes de travail prioritaires ont été proposés aux acteurs éducatifs :

1/ Développer l'Ecole citoyenne, ouverte à tous et inclusive : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité...

2/ Accompagner l'accueil des enfants d'âge maternel : penser la transition petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage...

3/ Prévenir le décrochage scolaire : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions...

4/ Déployer l'usage et la culture du numérique : proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser /accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, lutter contre la fracture numérique (usages)...

Une programmation dédiée aux temps périscolaires permettra cette année d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs autour de 4 axes thématiques : culture, sport, vivre ensemble/citoyenneté et sciences/techniques et numériques.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche d'une plus grande efficacité et cohérence des moyens alloués est une obligation. La Ville de Lyon fait de l'éducation une de ses priorités en renforçant son engagement à travers le développement des accueils de loisirs périscolaires et à travers sa programmation PEDT, soit pour l'année scolaire 2018-2019 un montant total de subventions accordées de 641 985€ € pour le temps scolaire et de 365 924€ pour le temps périscolaire (hors Programme de Réussite Educative, programmation politique de la Ville volet extrascolaire, subventions individualisées et vacances).

🗨️ **Prise de parole :**

B.ARTIGNY votera favorablement cette délibération. Néanmoins, il regrette l'absence dans ce PEDT d'initiatives particulières sur le 5^{ème} arrondissement. Par ailleurs, il souhaite des éclaircissements sur « l'école citoyenne et inclusive ». Que se passe-t-il à ce sujet sur le 5^{ème} arrondissement et que regroupe exactement le terme « inclusive » ?

Il regrette aussi qu'il n'y ait que 3 projets sur le décrochage scolaire qui reste pourtant un sujet très important.

M.SAUZAY répond que le terme « inclusive » correspond à des actions ciblées sur la prise en charge du handicap. Concernant la prévention du décrochage scolaire, elle souligne qu'il existe d'autres dispositifs, comme le PRE (plan de réussite Educative). Elle fera néanmoins passer des éléments plus précis sur la programmation du PEDT concernant en particulier le 5^{ème} arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité (J.SANGOUARD, J-P DUFOUR se sont abstenus).

Attribution de subventions pour un montant de 20 500 € à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : Christian DE SALINS

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations . Parmi ces associations, l'une d'elle proposera des animations sur le 5^{ème}. IL s'agit de l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés – ADPM - pour l'évènement « 1 marché, 1 chef, 1 recette » qui met à l'honneur la gastronomie sur les marchés du 18 au 23 septembre 2018 :

L'animation Bio St Jean concernant le 5ème arrondissement a eu lieu le jeudi 20 septembre matin ;

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 €

Rapporteur : Saïd INTIDAM

Les associations d'Anciens Combattants ont toutes, en commun, la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat,
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation – AFMD 5, place Saint-Jean pour un montant de 500 € pour le fonctionnement général de l'association et interventions en milieu scolaire et public.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 5e édition du "Lyon Urban Trail by night", le samedi 3 novembre 2018 – Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : Saïd INTIDAM

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5e, organise la 5e édition de « Lyon Urban Trail by night », le samedi 3 novembre 2018.

Ce trail urbain s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides, escaliers, descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Trois distances sont proposées aux participants :

- un nouveau parcours, le 8 km : 350 mètres de dénivelé positif, départ à 18h00 ;
- le 12 km : 500 mètres de dénivelé positif, départ à 19h00 ;
- le 26 km : 800 mètres de dénivelé positif et négatif, départ à 19h45.

Les départs et arrivées se dérouleront sur le site des Théâtres Antiques de Fourvière, à Lyon 5^e.

Les parcours empruntés sont prévus en grande partie dans le 5^e arrondissement et ses lieux emblématiques : quartiers Saint-Jean et Saint-Georges, site de la Sarra, Saint-Irénée, montée du Télégraphe, chemin de la Visitation, esplanade de Fourvière et Parc des Hauteurs...

Il est proposé d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 65^e édition de la "SaintéLyon", le samedi 1^{er} et le dimanche 2 décembre 2018 -Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : Saïd INTIDAM

L'association Le Cyclotouriste, dont le siège social est situé au 19 rue du Bœuf à Lyon 5^e, organise la 65^e édition de la « SaintéLyon », du samedi 1^{er} au dimanche 2 décembre 2018.

Ce raid nocturne, reliant Saint-Etienne à Lyon, alliant à la fois trail et course sur route, attire 17 000 concurrents.

Pour cette 65^e édition, 7 formules seront proposées :

- le 12 km « Saintétic » au départ de Chaponost ;
- le 22 km « Saintésprint » au départ de Soucieu-en-Jarrest ;
- le 44 km « Saintexpress » au départ de Sainte-Catherine ;
- un nouveau parcours, le plus long de la « SaintéLyon » : le 81 km en solo ou en relais par équipe de deux (31.5/49.5 km), par équipe de trois (31.5/28.5/21 km) ou par équipe de quatre (18.5/13/28.5/21 km), au départ du Parc des Expositions de Saint Etienne.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Il est prévu d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste.

 **Prise de parole :**

S INTIDAM souhaite rappeler que la deuxième étoile de la coupe du monde a été décrochée grâce à un « gamin du 5^{ème} » : Samuel UMTITI. Il remercie d'ailleurs Yann CUCHERAT et Thomas RUDIGOZ qui ont beaucoup insisté pour faire venir le FC MÉNIVAL à Paris.

S. INTIDAM désire mettre en valeur, à cette occasion, le travail des bénévoles. Si ce « gamin » est monté aussi haut, c'est grâce à des bénévoles, notamment l'un deux qui s'est engagé à l'accompagner chaque jour à l'OL jusqu'à ce qu'il rentre au centre de formation. « C'est parce qu'il y a des bénévoles que les étoiles brillent ». Les bénévoles ont aussi mis en valeur les clubs de rugby de l'arrondissement qui connaissent aussi de nombreux succès. Actuellement les clubs du 5^{ème} sont extrêmement demandés et doivent refuser du monde.

B.GAILLIOUT s'associe à ces remerciements. Elle rappelle que les associations ont certes besoin parfois de subventions pour fonctionner, mais surtout de bénévoles qui donnent de leur temps. Elle remercie également T.RUDIGOZ d'avoir accueilli à Paris le FC MÉNIVAL.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 500 € - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Françoise PETIT

Une enveloppe budgétaire de la Direction des Affaires Culturelles, intitulée « Fonds d'Intervention du Patrimoine » permet d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.

Concernant le 5^{ème} arrondissement, il est prévu d'attribuer une subvention à l'association « Orgue en Jeu ». Cette association a pour objet de promouvoir la musique d'orgue et de veiller à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine instrumental de la région lyonnaise. Elle organise, ainsi, chaque année un festival intitulé "Orgue en jeu" qui met en lumière les plus beaux instruments de notre cité, grâce à des passionnés de l'orgue et de ses musiques.

Le 12^{ème} Festival d'Orgue en jeu, organisé sur la première quinzaine d'octobre 2018, autour de la thématique « jeunesse et orgue » visera, cette année, à sensibiliser le jeune public et à démocratiser l'instrument ainsi que son répertoire. Des ateliers pédagogiques animés par un facteur d'orgue et un organiste seront organisés à l'église Saint-Paul et l'église Saint-Pothin, à destination des scolaires. Et parallèlement, plusieurs concerts, assurés par de jeunes artistes, sont programmés dans des lieux prestigieux comme l'église Saint-Vincent et l'église de l'Immaculée Conception.

Afin de permettre à cette association de mener à bien ce projet, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 3 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Approbation d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association ALPARA - service archéologique municipal

Rapporteur : Françoise PETIT

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux relevant de son domaine privé, sis 25, rue Roger Radisson à Lyon 5^e.

L'Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne (ALPARA) œuvre depuis 1977 pour le bénéfice de l'archéologie régionale. Elle met à disposition des archéologues des régions Rhône-Alpes et Auvergne des moyens destinés à faciliter la réalisation et la valorisation des opérations archéologiques, notamment en éditant et diffusant les publications des DARA (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne), collection d'envergure nationale ; elle s'investit également dans l'encadrement de bénévoles, la participation à des chantiers et l'organisation d'expositions et de manifestations à destination du grand public, en collaboration étroite avec les professionnels concernés.

Afin de soutenir l'activité de l'ALPARA, au regard de l'intérêt présenté par son activité, la Ville de Lyon met à disposition de l'association, à titre gracieux, un local relevant de son domaine privé, situé 25, rue Roger Radisson à Lyon 5^e, qui est le siège social de l'association.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ Arrivée à 19h07 de C. FAURIE-GAUTHIER

Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social

Rapporteur : Mauricio ESPINOSA BARRY

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit en son article 97 l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGID) pour tout EPCI doté d'un programme local de l'habitat. Le législateur précise que ce plan doit définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins et des circonstances locales.

Ce projet de plan a été présenté, pour avis, à la Conférence Intercommunale du logement du 11 juillet 2018. Il doit être soumis à l'avis des communes et faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Ce plan est élaboré pour une durée de six ans. Un bilan de sa mise en œuvre sera soumis une fois par an au Conseil Métropolitain. Un bilan triennal sera adressé par la Métropole de Lyon au Préfet du Rhône et sera examiné dans le cadre de la CIL. Enfin six mois avant sa fin, le PPGID fera l'objet d'une évaluation rendue publique.

Le plan se compose de trois axes :

- Axe 1 : Offrir un service d'accueil et d'information harmonisé et individualisé sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- Axe 2 : Conforter les dispositifs partenariaux d'accès et de suivi des demandeurs justifiant d'un examen particulier
- Axe 3 : Organiser le dispositif de gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine

Concernant l'axe 1, la Ville de Lyon s'est engagée rapidement dans la mise en place du SAID. En effet, dès le 23 octobre 2017 une expérimentation a été lancée avec l'intégration au sein du réseau d'accueil des différents services logements d'arrondissement et du service habitat. A cet effet, un parcours de formation de 4 jours a été suivi par l'ensemble des professionnels concernés en amont de sa mise en place.

Cet engagement se traduit aujourd'hui par la répartition suivante : cinq accueils de niveau 1 (mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements) dont la mission est d'accueillir et d'orienter, et cinq accueils de niveau 2 (mairies des 3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} arrondissement et service habitat) dont la mission est d'accueillir, d'enregistrer la demande et de conseiller. Ces missions sont définies par le PPGID, mais il convient de signaler que dans la pratique, les accueils de niveau 1 de la Ville de Lyon vont au-delà des missions minimales requises car chacun des acteurs a affiché sa volonté de poursuivre un service de proximité de qualité. Pour exemple, les dix lieux d'accueil de la Ville de Lyon ont conservé leur activité d'enregistrement de la demande.

Le premier bilan de cette expérimentation réalisé le 14 juin 2018 avec les élus au logement des neufs arrondissements s'avère positif. Les demandeurs peuvent désormais prendre un rendez-vous en ligne. Les professionnels et les demandeurs bénéficient aujourd'hui d'une information pédagogique, harmonisée sur le site internet www.logementsocial69.fr (cartographie, statistiques, réglementation, etc.).

Pour ce qui concerne l'axe 2, la Ville de Lyon participe activement aux commissions prioritaires des Instances locales de l'habitat et des attributions (ILHA).

Enfin, la gestion partagée des demandes de logement social (axe 3) n'est pas une pratique nouvelle pour la Ville de Lyon puisqu'elle a été associée aux travaux de création de l'association du fichier commun du Rhône et de l'outil informatique qui permet aujourd'hui cette gestion partagée. Ainsi, depuis 2012, la Ville de Lyon enregistre les demandes de logement social et effectue l'ensemble des attributions avec cet outil. La Ville de Lyon siège au conseil d'administration de l'association et sera particulièrement vigilante sur les réflexions à venir en lien avec l'évolution du SNE.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, aides ménagères), pour un montant de 162 250 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de protection de la santé.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement de Lyon il s'agit des associations suivantes :

- Maxi Aide Grand Lyon - 80 rue de Trion : subvention de 47 600 €. pour assurer le maintien à domicile de personnes âgées et handicapées ;
- Entraide dans le 5^{ème} - 40 rue Sœur Janin : subvention de 850 €. pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées dans leur quartier ;
- Les TAMALOUS du 5^{ème} – Mairie Annexe Place du Petit Collège : subvention de 1 000 € dédiée au fonctionnement général de l'association.

Prise de parole

B. ARTIGNY indique que ce rapport a soulevé pas mal de débats au sein de son groupe. Ils ont quand même décidé de voter cette délibération. Ils ne veulent pas apparaître comme un groupe qui refuserait des subventions à des associations qui soutiennent des personnes fragiles et âgées. Cependant, ils souhaitent dénoncer l'écart entre les objectifs extrêmement importants décrits dans ce rapport, auxquels souscrit totalement Europe Écologie Les Verts, et les moyens alloués. B.ARTIGNY pointe la modestie des montants des subventions proposées dans ce rapport, de l'ordre de 850 € pour les Tamalous, et de 47 000 € pour Maxi Aide (dont il note la baisse importante de subvention par rapport à l'année dernière). Il souhaite savoir s'il s'agit seulement d'une première tranche de subvention ou d'un complément et souligne que sur un sujet pareil, « il faut y aller ».

T RUDIGOZ trouve les propos de B. ARTIGNY excessifs. Tout d'abord, il trouve étonnant qu'il ne découvre qu'en fin de mandat ces subventions qui sont allouées chaque année de la même manière. Par ailleurs, il rappelle que l'aide aux personnes âgées n'est pas une compétence de la ville de Lyon mais bien de la Métropole. Enfin, il souligne l'importance des montants, de plusieurs millions, alloués au secteur gérontologique porté par le CCAS de la ville de Lyon.

La ville de Lyon ne cesse d'investir dans de nouveaux EPHAD, comme par exemple la transformation d'une résidence personnes âgées en EPHAD à la Sarra récemment. Le but est de répondre à de nouveaux enjeux sur le vieillissement. Il ne s'agit pas du tout de regarder cette délibération comme une délibération cadre en matière de politique de la Ville de Lyon pour les personnes âgées en EPHAD à la Sarra récemment. Le but est de répondre à de nouveaux enjeux sur le vieillissement. Il ne s'agit pas du tout de regarder cette délibération comme une délibération cadre en matière de politique de la Ville de Lyon pour les personnes âgées. Ces subventions votées aujourd'hui accompagnent seulement le travail de ces associations. Tout comme les subventions versées à des clubs sportifs pour accompagner le travail de bénévoles ne représentent pas l'ambition de la ville de Lyon en matière de politique sportive.

M. SAUZAY rajoute que des actions en faveur des personnes âgées sont aussi votées dans d'autres cadres, comme les subventions votées pour les Centres Sociaux, qui ont porté au quotidien des actions de lutte contre l'isolement social et le renforcement du lien social. Elle cite par exemple EquipAge, un nouveau lieu social inauguré par le centre social de Saint Just.

G. HOBERT précise qu'à travers la culture, des actions sont également entreprises en faveur des personnes âgées. L'association Les Tamalous est par ailleurs hébergée à titre gratuit au sein des locaux de la Mairie du 5^{ème} arrondissement et Entr'aide dans le 5^{ème} bénéficie d'un loyer très modéré auprès de Grand Lyon Habitat. Il est toujours possible de faire plus, mais la Ville, bien que ce ne soit pas sa compétence, s'intéresse de près à ces associations.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

⊕ **Départ à 19H19 de C. DE SALINS**

Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Rapporteur : Gilda HOBERT

Une ligne budgétaire intitulée "lieux culturels" permet d'allouer des subventions d'équipement aux structures culturelles lyonnaises réparties sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des équipes administratives, des artistes et des techniciens et les conditions d'accueil du public, tout en favorisant le développement d'activités culturelles de proximité sur l'ensemble du territoire lyonnais.

En effet, la réflexion engagée à partir de l'existant a permis de constater que les équipements dont disposent ces structures nécessitent des travaux de rénovation et, pour certains, de remise aux normes actuelles de sécurité.

Par ailleurs, leur matériel scénique et bureautique est souvent obsolète, insuffisant et inadapté aux techniques d'aujourd'hui. Les aider à moderniser leurs équipements tout en favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre, présente un intérêt communal certain.

En 2018, 49 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines de l'audiovisuel, des arts visuels, de la danse, de la musique, du patrimoine et du théâtre ont sollicité la Ville, au titre de l'équipement.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de l'association Bloc Opérateur (45, Montée Saint Barthélémy) avec une subvention allouée de 4000 €.

🗨 **Prise de parole**

B. ARTIGNY constate à travers la lecture de ce rapport que l'activité culturelle sur le 5^{ème} arrondissement lui semble modérée par rapport à d'autres arrondissements. Ainsi 4 000 € sont attribués pour une Compagnie du 5^{ème} arrondissement sur les 104 000 € au total versés pour l'ensemble des arrondissements.

G. HOBERT lui répond qu'il s'agit là d'un cas très particulier liés à des subventions d'équipements. Il y a des associations qui interviennent sur le 5^{ème} arrondissement et qui ne demandent pas de subvention : c'est le cas par exemple d'Art'27, qui met en place le festival Émergence dans le parc de la mairie de Lyon 5^{ème}.

Concernant plus globalement les actions culturelles sur le 5^{ème} arrondissement, elle souligne le travail fait notamment par les Centres Sociaux, les MJC. Si elle regrette que 5^{ème} arrondissement manque cruellement de locaux pour développer de nouvelles activités, elle souligne par contre la vitalité du 5^{ème} arrondissement en matière culturelle.

B. GAILLIOUT complète l'intervention en indiquant qu'au contraire, le 5^{ème} arrondissement est parmi les arrondissements, si ce n'est l'arrondissement, le mieux fourni en offres culturelles larges et diversifiées. Elle cite ainsi la programmation des Nuits de Fourvières, de l'ENSATT, du théâtre du

Point du Jour (qui cette année accueille la programmation de la Petite Célestine), les Dragons de Saint Georges, l'important travail des MJC et des Centres Sociaux, la Maison des Passages, les divers festivals organisés, comme Jazz sur les Places et Jazz à Cour et à jardin, l'Institut Franco-Chinois, le Conservatoire, etc...

M. DUFOUR se déclare tout à fait satisfait, que soit voté dans le cadre de ce rapport une subvention à l'association SPUTNIK-LE SONIC pour les aider à remplacer le limiteur de son aujourd'hui défectueux.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Ⓜ Départ à 19h30 de M.SAUZAY

Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2018 – Approbation de modèles de conventions types - Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : Gilda HOBERT

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant plusieurs nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public, ainsi qu'une œuvre lumière autour du lumignon.

En 2018, la Fête des Lumières se déroulera du jeudi 6 au dimanche 9 décembre et investira le cœur de la Ville dans un périmètre central, apaisé et sécurisé.

La volonté d'accompagner la jeune création et de développer une véritable « filière lumière » pour développer les jeunes talents, reste intacte et plus que jamais renouvelée, autour de projets esthétiques, conviviaux et festifs. Cette année, le programmation Emergence s'appuie sur la base des mêmes fondamentaux : création(s) lumière(s) originale(s) ; variété du travail lumière avec une approche ciblée sur les objets, installations, mises en lumière architecturales et projections ; projets contemplatifs ou participatifs, interactifs avec le public ; projets surprenants, poétiques, ludiques (détournements de matériaux ou de l'espace public) ; projets d'expérimentations lumières en lien avec de l'innovation technique ou technologique ; ouverture sur des métiers, techniques, univers variés (éclairage, conception lumière, arts plastiques, design, scénographie...).

L'opération caritative « Les Lumignons du Cœur » durant la Fête des Lumières est aussi un projet qui permet aux Lyonnais et aux visiteurs de s'approprier la fête en étant au cœur du dispositif.

Pour l'édition 2018, c'est l'association « docteur CLOWN » qui sera mise à l'honneur grâce à l'opération « Les Lumignons du cœur ». Il est prévu une subvention de 30 000 € pour la scénographie lumineuse docteur Clow, place Sathonay

Concernant le 5ème arrondissement, il est prévu les subventions suivantes :

| Vieux Lyon | | | | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|----------|
| Fils de Créa | Cascades Fils de Créa L'installation s'inscrit dans une démarche de sensibilisation du grand public à la nécessité de préserver la planète par le recyclage des déchets. Cinq grandes cascades de bouteilles d'eau recyclées et mises en lumière déborderont du toit et des balcons du bâtiment. | Du 6 au 9 décembre | Temple du Change | 13 000 € |

| | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------|----------|
| | Cette installation se veut contemplative et propose une mise en lumière poétique et dynamique, recréant l'illusion de chutes d'eau. | | | |
| Lyon Alternatives Projects | <p>Luminuits 2.0 La Camaraderie Dans la continuation des <i>Luminuits</i>, présenté par La Camaraderie en 2017, les <i>Luminuits 2.0</i> ont été repensés pour offrir une nouvelle expérience lumineuse aux visiteurs qui sont aussi invités à les animer. Les Luminuits 2.0 sont blancs et ne se cachent plus ! Chaque Luminuits est accompagné d'un animateur avec un cône interactif qui permet d'activer des effets lumineux sur les personnages. L'animateur propose aux participants de parler aux Luminuits, c'est la fréquence de la voix, même faible qui déclenche la lumière ultraviolette au centre des <i>Luminuits 2.0</i> et fait apparaître les détails des personnages. Chacun possède une attitude et une émotion bien particulière.</p> | Du 6 au 9 décembre | Cour du Musée Gadagne | 16 000 € |
| Grands Ateliers | <p>Expérimentations étudiantes Depuis 2005, les Grands Ateliers lancent un appel à idées lumineuses auprès d'étudiants en écoles d'art, d'architecture, de design et d'ingénieurs. Les 14 projets gagnants déploieront leur créativité et imagination sur l'esplanade Saint Pothin et une partie des jardins André Malraux dans le quartier de l'Antiquaille.</p> | Du 6 au 9 décembre | Quartier de l'Antiquaille Esplanade Saint Pothin | 37 000 € |
| 69 - Culture / Future | <p>Workshop Mapping Fête des Lumières L'association 69 - Culture / Future propose en lien avec la Fête des Lumières, un workshop destiné à des jeunes talents pour les accompagner dans leur développement sur la thématique du mapping et ainsi rendre des projets individuels au concours de mapping FDL Emergence. L'intervention d'artistes Ambassadeurs de la FDL et de différents partenaires comme la ville d'Epinal sont prévus en transmission de savoir-faire sur les notions de mapping (projection repérée) et de narration dans un projet audiovisuel.</p> | Du 6 au 9 décembre | Façade du Collège Jean Moulin | 12 000 € |

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 35 000 € au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Soeurs Bouvier Lyon 5e, pour leur programme d'actions 2018

Rapporteur : Gilda HOBERT

L'Institut Franco-Chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, il a accueilli 473 étudiants. Au cours de ces quelques 25 années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines qui, de retour dans leur pays, ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, Monsieur Xi Jinping, en mars 2014 a été à l'origine de la création du Nouvel Institut Franco-chinois. Ce projet, porté initialement par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Agence pour le Développement économique de la Région Lyonnaise « ADERLY », s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

Le siège de l'Institut, qui s'est agrandi en 2016, se compose de plusieurs espaces : une salle d'exposition (pour l'exposition permanente, les expositions temporaires et les projections vidéos), une bibliothèque, un espace dédié à l'accueil des étudiants, une salle de réunion et des bureaux administratifs.

Le NIFC a accueilli durant l'année près de 8 000 visiteurs au sein de son musée.

Pour l'année 2018, au-delà de son activité annuelle qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée, le programme d'actions du NIFC de Lyon est le suivant :

- organisation de l'exposition de céramique de Niek Van de Steeg du 18 janvier au 18 avril ;
- co-organisation de la mission officielle conduite par le Maire de Lyon et le Président de la Métropole de Lyon en Chine (Pékin, Hangzhou, Shanghai et Canton) dans le cadre du 30ème anniversaire du partenariat entre Lyon et Canton, du 1^{er} au 9 mai ;
- organisation de l'exposition « Paysages interdits » de l'artiste Lu Yanpeng, du 25 avril au 2 septembre ;
- participation aux opérations de départ de la course The Sun Trip, reliant Lyon à Canton ;
- organisation de l'exposition de l'artiste Yongwei Pu, du 13 septembre au 31 décembre ;
- participation aux journées européennes du patrimoine les 15 et 16 septembre ;
- organisation de la troisième édition du festival de la gastronomie « les Baguettes magiques » du 25 septembre au 7 octobre.

Par ailleurs, l'année 2018 sera marquée par l'accueil à Lyon d'un événement de très haut niveau avec l'organisation de la seconde édition du Forum « Les Confluences franco-chinoises », du 26 au 28 novembre, sur la thématique de « la ville d'une Nouvelle ère, pour une Route de la soie durable », en parallèle du Salon Pollutec.

Il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 35 000 €

Prise de parole

B. ARTIGNY indique qu'il s'abstiendra sur ce dossier, au regard du type de régime politique de la Chine et de ses graves entorses aux Droits de l'Homme. Il ne remet pas en cause l'activité culturelle mais bien qu'un tel tapis rouge soit proposé à ce régime politique.

G. HOBERT comprend cette question et partage l'inquiétude de M. ARTIGNY au sujet de la démocratie et du respect des Droits de l'Homme. Néanmoins, il s'agit ici vraiment de culture et espère que ces échanges culturels pourront au contraire déboucher sur d'autres pratiques de la démocratie dans ce pays

B GAILLOUT espère elle aussi que cette ouverture culturelle puisse déboucher sur des ouvertures sur d'autres sujets. Beaucoup de ces artistes repartent ensuite dans leur pays, en emportant un peu de cette ouverture avec eux. Au début, l'Institut était tourné sur l'aspect économique. A présent, il y a bien d'autres choses que cet aspect économique, cette vraie ouverture culturelle est tout à fait positive

F. PETIT, en tant que membre du comité de pilotage du festival gastronomique « les baguettes magiques », met en lumière les différentes activités qui vont être prochainement proposées. Ce festival aura lieu du 25 septembre au 7 octobre 2018, au Nouvel Institut Franco-Chinois avec des chefs français et chinois pour croiser les saveurs chinoises et lyonnaises

B.ARTIGNY indique que pour lui il ne faut pas « être dupe ». Les artistes Chinois qui viennent au Nouvel Institut Franco-Chinois ont été triés sur le volet par le pouvoir Chinois. .

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité (B.ARTIGNY s'est abstenu)..

⊕ Départ à 19h40 de Y.CUCHERAT

Lyon 5e - Restructuration du Site de l'Antiquaille - Cession à 1 euro symbolique par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon de parcelles - EI 05133 05110 n° inventaire 05133T001-0505110T002-02 05110V001 (en partie) Acquisition à 1 euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la SACVL des volumes 100 et 108 28, montée du Chemin Neuf / rue de l'Antiquaille EI 05110 n° inventaire 05110V002 - 05110V003 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n°2015-1

Rapporteur : Céline FAURIE-GAUTHIER

Après plusieurs années de travaux d'aménagement du site de l'Antiquaille, la SACVL s'apprête à achever l'opération susvisée. Après discussions, les différents acteurs présents sur le site se sont mis d'accord sur les dernières rétrocessions à intervenir entre eux afin de mettre en cohérence la propriété des parcelles avec la réalité foncière du site.

Dès lors, il est proposé d'approuver la cession de différentes parcelles au profit de la Métropole de Lyon, laquelle les intégrera dans son domaine public de voirie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Constitution d'une servitude de passage public piéton entre la SACVL et la Ville de Lyon Approbation des conventions relatives aux modalités de sur-entretien des espaces ouverts au public, objets de servitudes entre la Métropole de Lyon, la SACVL 28 Montée du Chemin Neuf / rue de l'Antiquaille EI N° 05110

Rapporteur : Céline FAURIE-GAUTHIER

Le site de l'antiquaille dispose d'un intérêt patrimonial et historique certain, mis en valeur par de belles réhabilitations. Il offre également une vue panoramique sur la ville. C'est pourquoi, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon se sont engagées dans une démarche d'ouverture du site au public afin que les lyonnais puissent librement circuler au milieu de l'îlot, en journée, et profiter ainsi de vues imprenables :

- De 7h00 à 20h00 du 1^{er} juin au 31 septembre ;
- De 7h00 à 19h00 du 1^{er} octobre au 31 mai ;
- De 7h00 à minuit les 21 juin, 14 juillet et 8 décembre.

La Ville ne maîtrisant pas le foncier de certains cheminements, elle a souhaité soutenir ce projet par la passation de convention tripartite avec les propriétaires desdits cheminements afin de participer à l'entretien généré par leur sur-fréquentation.

Il est proposé l'ouverture au public de plusieurs cheminements piétons qui sera formalisée par acte notarié de constitution de servitude.

La première servitude mise en place, est celle dite « du cloître », entre la Métropole de Lyon, fond dominant, et la SACVL, fond servant. Il s'agit ici de laisser librement entrer le public, depuis la Montée Saint Barthélémy, au sein du cloître situé en rez-de-chaussée de l'Espace Culturel du Christianisme de Lyon (ECCLY), sans pour autant que les lyonnais aient l'obligation d'aller au musée.

La deuxième servitude proposé est celle dite « de la balme » entre la SACVL, cheminement piéton débouchant sur la balme de Fourvière dont la Ville de Lyon est propriétaire. Cette servitude ne produira ses pleins effets qu'une fois la balme située en contrebas réhabilitée ; cette balme étant à ce jour fermée au public pour des raisons de sécurité.

Enfin, il est précisé que pour l'ensemble de ces cheminements, la Ville de Lyon s'engage à procéder à l'enlèvement de tags et affiches installées sans autorisation préalable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 19h45.